



Conseil économique et social

Distr. générale
11 avril 2017
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**
172^e session
Genève, 20-23 juin 2017

**Comité d'administration
de l'Accord de 1958**
Soixante-sixième session
Genève, 21 juin 2017

**Comité exécutif
de l'Accord de 1998**
Cinquantième session
Genève, 21 et 22 juin 2017

**Comité d'administration
de l'Accord de 1997**
Neuvième session
Genève, 21 juin 2017

Ordre du jour provisoire annoté

De la 172^e session du Forum mondial,

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le mardi 20 juin 2017, à 10 heures

De la soixante-sixième session du Comité d'administration de l'Accord de 1958

De la cinquantième session du Comité exécutif de l'Accord de 1998

De la neuvième session du Comité d'administration de l'Accord de 1997

Additif



I. Ordres du jour provisoires

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Après le point 4.8.3, insérer :

« Propositions ne devant pas être présentées par le Président du GRRF (point A)

4.8.4 Proposition de complément 19 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques) ; ».

Point 4.10.16, modifier comme suit :

« 4.10.16 Proposition de complément 11 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse) ; ».

Après le point 4.10.18, insérer :

« Propositions devant être présentées par le Président du GRE :

4.10.19 Proposition de série 02 d'amendements au Règlement n° 113 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique) ».

II. Annotations et liste des documents

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29)

Point 4.3, modifier comme suit :

« ECE/TRANS/WP.29/2017/104 Projet de Règlement n° 0 énonçant des prescriptions uniformes concernant un régime d'homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule ».

Après le point 4.8.3, insérer :

« Propositions devant être présentées par le Président du GRRF :

4.8.4 ECE/TRANS/WP.29/2017/105 Proposition de complément 19 à la série 02 d'amendements au Règlement n° 30 (Pneumatiques pour voitures particulières et leurs remorques)
(ECE/TRANS/WP.29/GRRF/82, par. 31 sur la base des documents ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/33 et ECE/TRANS/WP.29/GRRF/2016/34) ».

Point 4.10.16, modifier comme suit :

« 4.10.16 ECE/TRANS/WP.29/2017/106 Proposition de complément 11 à la série 05 d'amendements au Règlement n° 48 (Installation des dispositifs d'éclairage et de signalisation lumineuse) ».

Après le point 4.10.18, insérer :

« Propositions devant être présentées par le Président du GRE :

4.10.19 ECE/TRANS/WP.29/2017/87 Proposition de série 02 d'amendements au Règlement n° 113 (Projecteurs émettant un faisceau de croisement symétrique) ».

Point 4.12, modifier comme suit :

« 4.12 *Examen d'éventuels projets de rectificatifs à des Règlements existants, soumis par le secrétariat*

Le Forum mondial examinera les propositions ci-après et pourra décider de leur adoption.

ECE/TRANS/WP.29/1044/Rev.1/Corr.1 Rectificatif à la version française

ECE/TRANS/WP.29/2017/53/Corr.1 Rectificatif à la version française ».
